

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 3
DU LUNDI 31 MARS 2014**

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain – Examen -
Décision.-

Les demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux suivantes nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaires pour 15 ans

FONCOUX Jean-François, Place Robaulx 10, 6560 Erquelines	330,00.- €
VANEUKENNE Béatrice, Chaussée Brunehault 244, 7140 Morlanwelz	1.415,00.- €
DANIAUX Franz, Rue du Prince Albert 60, 7140 Morlanwelz	330,00.- €
WILLAME Roberto, Rue Notre-Dame 49, 7140 Morlanwelz	182,00.- €
VESTIER Yolande, Rue Azaleaweg 4, 8670 Oostduinkerke	450,00.- €
MINUTILLA Giuseppina, Rue Ernest Petit 38, 7141 Morlanwelz (Car)	330,00.- €
DELPORTE Nancy, rue du Bois 39, 7140 Morlanwelz	330,00.- €
LAURENT Jean-Luc, rue de Vierset 155, 7141 Morlanwelz (MSA)	204,00.- €

Cellules de columbarium pour 30 ans

BEFAYS Jules, Grand Place 6, 7140 Morlanwelz	550,00.- €
--	------------

CIMETIERE DE CARNIERES

Concessions temporaires pour 15 ans

BOUHIER Hilda, Rue Remy 66, 7141 Morlanwelz(Car)	330,00.- €
EMONDS-HOLLEY Françoise, rue des Pommiers 33, 5651 Tarcienes	330,00.- €
DEWITTE Joël, Rue Rosière 20, 7141 Morlanwelz (Car)	226,00.- €
SKWAREK Jean-Simon, Rue de Collarmont 57, 7141 Morlanwelz (Car)	330,00.- €

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau + terrain)

POLON Alain, Rue Royale 40, 7141 Morlanwelz (Car)	2.550,00.- €
FACCIN Marie-Thérèse, Rue Mon Plaisir 44, 7141 Morlanwelz	2.550,00.- €

2. Procès-verbal de vérification de l'encaisse de la directrice financière pour le quatrième trimestre 2013 – Notification.-

Vu l'article Art. L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la vérification de l'encaisse du directeur financier au moins une fois dans le courant de chaque trimestre de l'année civile, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la trésorerie communale au 31 décembre 2013 telle qu'elle a été vérifiée pour le quatrième trimestre 2013.

Le Conseil communal, en séance publique :

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2013 et constate qu'à la date du 31 décembre 2013, elle présente un solde positif de **3.188.025,14€** (trois millions cent quatre-vingt-huit mille vingt-cinq euros et quatorze cents) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	5.133,18 €
Caisse centrale du Receveur	3.043,64 €
Compte courant - 091-0003981-33 -	1.093.843,16 €
Compte Académie 091-0109016-17	0,00 €
Compte Bibliothèque 091-0115451-50	0,00 €
Compte Centre de plein air 091-01122707-22	8,50 €
Compte commandes de documents - 091-0124847-37	1.425,75 €
Compte projet FEDER 091-0179708-93	0,00 €
Carnet de compte 091-0122804-31 Tre@sury+	1.607.107,45 €
Belfius Fidelity 7 months	631,60€
Compte subsides et fonds d'emprunts 091-0003983-35	0,00€
Comptes escomptes de subvention	0,00 €
Compte ouverture de crédit (non encore consolidés)	368.190,05 €
Compte ouverture de crédit consolidé (résidus)	0,00 €
Compte ING 363-0431295-73	61.529,96 €
ING Business Account	0,02 €
Compte CBC "carnet de dépôt" 742-0188656-26	999,67 €
Compte BNP-PARIBAS-FORTIS	45.114,71 €

Compte CBC "compte courant" 732-0213991-60		997,45 €
		3.188.025,14 €
<u>Pour information</u>		
Avance de trésorerie au C.P.A.S. de Morlanwelz (CP002100000001296)		150.000,00 €
	T	0,00 €
	Total	3.338.025,14 €

3. Comptes annuels de l'année 2013 et avis de publication – Examen – Décision.-

Vous trouverez en annexe les comptes annuels 2013 composés :

1. du compte budgétaire du service ordinaire
2. du compte budgétaire du service extraordinaire
3. du bilan
4. du compte de résultats
5. de la synthèse analytique
6. des annexes au compte

Nous vous proposons d'examiner ces comptes annuels et nous les soumettons à votre décision. Nous vous demandons également de charger le collège communal de l'avis de publication des comptes annuels.

4. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 500 euros à la coordinatrice de l'accueil extra scolaire pour l'organisation d'activités du 1^{er} avril au 31 décembre 2014 – Examen – Décision.-

Dans le cadre des missions du service accueil extra scolaire, des activités seront organisées du 1^{er} avril au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de ces activités, des liquidités seront nécessaires (collations, boissons, ticket animations, entrées associations, matériel, frais médicaux et pharmaceutiques, divers,...).

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la mise à disposition de liquidités à la coordinatrice AES.

5. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 500 euros à la coordinatrice de l'accueil extra scolaire pour l'organisation d'activités pendant les stages de Pâques du 7 au 18 avril 2014 – Examen – Décision.-

Dans le cadre des missions du service accueil extra scolaire, des activités seront organisées pendant les stages du 7 avril au 18 avril 2014.

Dans le cadre de ces activités, des liquidités seront nécessaires (collations, boissons, ticket animations, entrées associations, matériel, frais médicaux et pharmaceutiques, divers,...).

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la mise à disposition de liquidités à la coordinatrice AES.

6. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 500 euros à la Fonctionnaire de prévention du PSSP pour l'organisation d'activités du 1^{er} avril au 31 décembre 2014 – Examen – Décision.-

Dans le cadre des axes du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention, des activités seront organisées du 1^{er} avril au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de ces activités, des liquidités seront nécessaires (collations, boissons, ticket animations, entrées associations, matériel, frais médicaux et pharmaceutiques, divers,...).

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la mise à disposition de liquidités à la responsable du PSSP.

7. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 2.000 euros au Directeur du Centre de vacances pour l'organisation du Centre pendant les congés de printemps du 7 au 17 avril 2014 – Examen – Décision.-

L'Administration communale ouvrira son Centre de vacances pour les enfants de 5 à 12 ans dans les locaux de l'Allée des hêtres du lundi 7 au jeudi 17 avril 2014.

Pour la bonne organisation du Centre, le Directeur aura besoin de disposer de liquidités.

Nous vous demandons de marquer votre accord sur la demande d'octroi d'une provision de trésorerie par le Directeur du Centre de vacances.

8. Dossier pédagogique des Centres de vacances – Approbation.-

Notre Centre a été agréé au titre de Centre de vacances le 1^{er} juillet 2011 pour l'organisation de plaines sous le n°AC5608701.

Cet agrément arrive à échéance le 1^{er} juillet 2014.

Il convient de procéder au renouvellement de cet agrément pour une nouvelle durée de 3 ans.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le nouveau projet joint au dossier.

9. Plan de cohésion sociale – Rapport financier 2013 – Examen – Décision.-

L'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de

Wallonie a octroyé à la commune de Morlanwelz une subvention de 197.294,47 euros pour l'année 2013 afin de mener à bien le projet Plan de cohésion sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

L'utilisation de cette subvention doit être justifiée par un rapport financier annexé de la balance des recettes-dépenses de la fonction 84010 de l'année 2013.

Ce rapport financier doit être rentré à la Région wallonne pour le 31 mars 2014 et doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Le rapport financier 2013 a été soumis à l'approbation du Collège communal en date du 17 mars 2014.

Nous vous proposons d'approuver le rapport financier du Plan de cohésion sociale pour l'année 2013.

10. Plan de cohésion sociale – Rapport financier 2013 Article 18 – Examen –
Décision.-

L'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie a octroyé à la commune de Morlanwelz une subvention de 15.617,42 euros pour l'année 2013 afin de mener à bien le projet Article 18 du Plan de cohésion sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

L'utilisation de cette subvention doit être justifiée par une déclaration de créance de l'ASBL Lire et Ecrire au Plan de cohésion sociale reprenant les pièces justificatives de l'année 2013 et d'une déclaration de créance de la commune de Morlanwelz à la Région wallonne par un rapport financier.

Ce rapport financier reprenant la déclaration de créance de l'ASBL Lire et Ecrire doit être rentré à la Région wallonne pour le 31 mars 2014 et doit être soumis à l'approbation du Conseil communal ;

Le rapport financier 2013 a été soumis à l'approbation du Collège communal en date du 17 mars 2014.

Nous vous proposons d'approuver le rapport financier Article 18 du Plan de cohésion sociale pour l'année 2013.

11. Convention de partenariat entre la Commune de Morlanwelz et l'ASBL « Maison
du Tourisme Val de Sambre et Thudinie » dans le cadre des commémorations du
centenaire de la Première Guerre mondiale - Projet commun « Sambre Rouge 14-
18 » - Examen – Décision.-

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'ASBL « Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie » s'est employée à réunir tous les acteurs des batailles de la Sambre afin de définir des axes d'action communs sous l'appellation « Sambre Rouge 14-18 ».

Le projet commun regroupe ainsi les partenaires suivants :

- ❑ Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie ;
- ❑ Maison du Tourisme du Pays de Charleroi ;
- ❑ Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut ;
- ❑ Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux ;
- ❑ Association centenaire 14-18 en Val de Sambre ;
- ❑ Agglomération de Maubeuge Val de Sambre ;
- ❑ La Commune d'Aiseau-Presles ;
- ❑ 7 communes de la Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie ;
- ❑ La Commune de Morlanwelz.

L'objectif de « Sambre Rouge 14-18 » est de mettre en valeur les sites et les traces de la guerre 14-18 dans la région, le long de la Sambre, de Tamines à Maubeuge, de 2014 à 2018.

Il comprend quatre volets :

1. la réalisation de circuits permanents et la pose des panneaux ou de totems, ainsi que des panneaux « Relais Information Services » (R.I.S.) aux points principaux ;
2. la réalisation d'un site Internet et de capsules vidéo dédiés à la thématique ;
3. la réalisation d'un dépliant d'appel sur la mise en valeur des sites et des grands événements dans le cadre des commémorations 14-18 ;
4. L'organisation d'un événement de grande envergure les 22,23 et 24 août 2014.

L'ASBL « Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie » s'est chargée d'introduire le projet « Sambre Rouge 14-18 » auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en répondant à l'appel à projets « Commémorer avec force le centenaire de la Première Guerre mondiale ! » qui concernait la mise en valeur de sites, traces, biens exceptionnels ou l'organisation d'événements de grande envergure présentant un intérêt majeur et symbolique pour la Wallonie.

Le projet ayant été accepté par le Gouvernement wallon, il convient de procéder à sa réalisation.

Pour ce faire, il est nécessaire qu'une convention régissant les actions menées dans le cadre de ce projet soit établie entre la Commune de Morlanwelz et l'ASBL « Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie ».

Nous demandons au Conseil communal d'approuver cette convention.
